

REPUBLIQUE D'HAÏTI

MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

(Direction de la Protection Végétale - DPV)

Programme de Développement des Filières Rurales

Financement de la Banque Interaméricaine de Développement (don 2393/GR-HA)

AVIS DE RECRUTEMENT d'un Consultant individuel en Entomologie

1.- OBJECTIFS GENERAUX DE LA CONSULTATION

Objectif général : Contribuer à la diminution des pertes agricoles dues aux pestes et maladies végétales et à l'amélioration de l'accès des produits agricoles haïtiens aux marchés internationaux.

Objectif spécifique : Appuyer la Direction de Protection des Végétaux dans le cadre du processus de renforcement des services phytosanitaires centraux et déconcentrés.

2.- PRINCIPALES TACHES

Sous l'autorité hiérarchique directe du Directeur de la Protection Végétale :

- Participer à la formation des techniciens affectés au laboratoire d'entomologie, du personnel technique de la DPV affecté dans les Directions Départementales Agricoles, et du personnel spécifiquement affecté aux programmes de lutte contre la mouche des fruits et la fourmi folle ;
- Etablir une liste des pestes nuisibles présentes dans le pays ;
- Appuyer les cadres techniques relevant de la section du laboratoire d'entomologie dans la mise en place d'une collection d'insectes phytophages ;
- Mettre au point des mesures appropriées de lutte contre les principales pestes (insectes, acariens, etc.) de différentes cultures en Haïti, ce qui implique entre autres :
 - a. d'évaluer l'efficacité des pièges actuellement utilisés en Haïti
 - b. d'évaluer les méthodes de lutte appliquées contre les mouches des fruits
 - c. de rechercher des ennemis naturels de différentes pestes agricoles présentes dans le pays
- Réaliser toute autre tâche en lien avec ses objectifs qui pourraient lui être demandées par le Directeur de la Protection des Végétaux.

3-CONDITIONS DE LA CONSULTATION ET MODALITÉS DE PAIEMENT

- Lieu de la consultation : Haïti (Port-au-Prince + déplacements en province)
- La durée du contrat est de douze (12) mois consécutifs à partir du 3 janvier 2013.
- 75% de la rémunération totale sera versée en 12 tranches mensuelles.
- 25% de la rémunération totale sera versée en fonction des livrables soumis à la satisfaction du Directeur de la DPV.
- La langue de travail est le français

4-PROFIL DU CONSULTANT

- Etre détenteur d'une maîtrise en entomologie ou d'un diplôme équivalent ;
- Avoir une expérience de 10 ans dans le domaine de l'entomologie;
- Avoir une expérience de 5 ans dans la formation des cadres techniques dans le domaine de phytoprotection, particulièrement dans la lutte intégrée des pestes agricoles ;
- Une bonne connaissance dans la lutte contre les Tephritides serait un atout majeur ;
- Avoir déjà travaillé sur un sujet similaire dans un pays tropical ; la connaissance d'Haïti ou de la région Caraïbe serait un atout ;
- Avoir une expérience dans l'élaboration de documents relatifs aux procédures de contrôle de principales pestes des cultures tropicales serait un atout majeur ;
- Etre apte à communiquer oralement et rédiger parfaitement en français. La maîtrise de l'anglais serait un atout ;
- Maîtriser les outils informatiques de base (Office...)

Les candidats intéressés peuvent obtenir les Termes de Référence complets, et sont invités à soumettre leur CV accompagné d'une lettre de motivation, 3 références et copie de leurs diplômes aux adresses électroniques suivantes : programme_marndr.defi@yahoo.com et secretariatuepdefi@yahoo.fr, au plus tard le 5 octobre 2012, à 4 pm heure d'Haïti.

Ne seront considérées que les candidatures de citoyens, ou de résidents « bona fide », d'un pays membre de la Banque interaméricaine de développement (liste sur le site www.iadb.org).